

ACTIVITÉ DE RETRAIT OU D'ENCAPSULAGE D'AMIANTE

Type de Personnel : **Encadrement Technique**

Degré de progression : **Recyclage périodique réglementaire**

DURÉE : 2 jours – soit 14 heures d'enseignement

3-ET-R

Métier(s) accessible(s)

Responsable Technique amiante- métiers liés au retrait et/ou à l'encapsulage d'amiante

Public concerné

Dans le cadre d'activité de retrait ou d'encapsulage d'amiante, l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Prérequis nécessaires

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française – à minima, niveau C1 du CECRL (Cadre Européen de référence pour les langues)
- Être en possession d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur conforme aux annexes 1* ou 2 de l'arrêté du 16/10/17 fixant le modèle d'avis d'aptitude

**L'attestation de suivi devra être accompagnée du dernier avis d'aptitude délivré par le médecin du travail*

- Être titulaire d'une attestation de compétences de 1er recyclage ou d'une attestation de recyclage périodique datant de moins de 36 mois, établie par un organisme de formation certifié au sens de l'arrêté formation du 23 février 2012

Objectifs de la formation

Acquérir et valider une compétence réglementaire répondant à l'article R. 4412-125 du Code du Travail

Contenu de la formation

Connaître et savoir appliquer les prescriptions minimales définies par l'arrêté formation du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

Pédagogie – Méthodes - Moyens

- Exposés diaporama – Démonstrations – Échanges – Exercices
- Mises en situation sur plateforme pédagogique

Validation des connaissances

Une attestation de compétences validant les acquis de la formation, résultant des évaluations théoriques et pratiques

Niveaux de formation

Fondamentaux règlementaires

Formateur

Formateur titulaire d'une attestation de compétences à animer des formations amiante, délivrée conjointement par l'INRS et l'OPPBTB

Ponctuellement selon les besoins, intervention possible de spécialistes (santé – transport – juriste – ...)

Nombre de participants par session

10 maximum – 6 minimum

Lieu de formation

Centre C2P Formations - 4, rue des Ponnières - 21121 FONTAINE LES DIJON

Modalités d'inscription

Retourner un dossier de candidature renseigné accompagné des pièces demandées

Tarif

Sur demande – sur devis

